



## Analyse : Les arrestations arbitraires et illégales au Bahreïn

Au cours des quatre derniers mois de 2015, les autorités du Bahreïn ont fait plus de 400 arrestations, en moyenne environ 105 arrestations par mois. Les Américains pour la démocratie et les droits de l'homme au Bahreïn (ADHRB), le Centre Bahreïni pour les droits de l'homme (BCHR), et l'Institut du Bahreïn pour les droits de l'homme et de la démocratie (BIRD) ont analysé des données sur cette récente vague d'arrestations, estimant que les fonctionnaires de police ont toujours agi en violation du droit international. Dans la grande majorité des cas, les agents d'arrêt ont manqué de fournir un mandat ou un motif de détention; et les personnes arrêtées ont déclaré avoir été soumis à une force excessive, aux mauvais traitements et à la torture.

Le Pacte international relatif aux droits politiques (PIDCP) et civile, à laquelle le Bahreïn a adhéré en 2006, exige que les forces de sécurité de l'Etat doivent respecter certaines lignes directrices au moment de l'entreprise des arrestations afin d'assurer que les droits des individus sont protégés. L'Article 9 du « PIDCP » dispose que «Nul ne peut être soumis à une arrestation ou à une détention arbitraire», et que «tout individu arrêté sera informé au moment de son arrestation, des raisons de son arrestation et sera avisée sans délai de toutes les accusations portées contre lui.». Des centaines d'arrestations enregistrées par (ADHRB), (BCHR), et (BIRD) durant la période de la documentation de 16 semaines, et 76 % de ces arrestations ont échoué à respecter ces normes. Les données suggèrent que pour les forces de sécurité du Bahreïn, le respect du PIDCP est de plus en plus rare et exceptionnel. Ainsi, ce respect n'est pas conçu comme une règle.

Remarque: L'analyse qui suit est basée sur des données recueillies indépendamment par (ADHRB), (BCHR), et (BIRD). Sauf indication contraire, cette analyse ne concerne que les actions des forces de sécurité bahreïniennes du 31 Août au 31 décembre 2015.

### L'ensemble des données

Au cours de quatre mois, (ADHRB), (BCHR), et (BIRD) ont suivi le nombre d'arrestations effectuées par les autorités du Bahreïn, l'enregistrement de la légalité et des circonstances de chaque cas. Nous avons constaté que les forces gouvernementales ont détenu au moins 421 personnes, dont 53 mineurs. En outre, nous avons constaté que huit des circonstances distinctes ont représenté 95 % des arrestations, répertoriées par ordre de fréquence: raids sur les maisons, les rues et les espaces publics, les prisons, les postes de contrôle et les transports comme les voitures, les tribunaux, les hôpitaux, les bureaux de la circulation, et les citations à comparaître au tribunal (voir la figure 1). Pour plus de clarté, les circonstances de l'arrestation seront ci-après dénommées comme des catégories d'arrêt.

Les données indiquent que les forces de sécurité bahreïniennes ont effectués 219 arrestations lors des raids sur des maisons privées, qui représentent plus de la moitié du



nombre total des arrestations documentées et le plus grand nombre d'arrestations dans une seule catégorie. Les autres catégories les plus courantes d'un arrêt étaient des espaces publics avec 76 arrestations, des points de contrôle et des moyens de transports avec 53 arrestations (en particulier les postes de contrôle le long de la chaussée du roi Fahad entre l'Arabie saoudite et le Bahreïn, qui ont représenté une majorité de 39 % de tous les points de contrôle et des points de déplacement), et des convocations au tribunal avec 30 arrestations.

Au total, les forces de sécurité ont effectué 76% du total de 421 arrestations documentées en violation de l'article 19 du (PIDCP), entraînant la détention illégale d'au moins 319 personnes.

### **Des arrestations illégales**

#### **Des Raids maisons**

Les arrestations au cours des raids sur des maisons privées représentaient non seulement la grande majorité des arrestations illégales, mais la majorité des arrestations en général. Selon les données recueillies par (ADHRB), (BCHR), et (BIRD), 197 sur 219 de ces arrestations étaient illégales, ce qui indique que 90 % de tous les raids maison était illégal. De plus, ces raids illégaux représentaient jusqu'à 52 % de toutes les arrestations effectuées au cours de la période de la documentation. En d'autres termes, une personne sur deux a été illégalement arrêtée pendant la période de la documentation dans sa propre maison.

Un témoignage fourni à (ADHRB), (BCHR), et (BIRD) par des témoins et des victimes suggère que les raids sur les maisons ont généralement suivi une tendance. Les forces de sécurité ont souvent mené des perquisitions soudaines et en particulier la nuit. Au début d'un raid, les policiers encerclent les maisons et y entrent dans la maison du ciblé sans avertissement. Une fois entré, les autorités fouillent la maison, arrêtent un ou plusieurs résidents ou confisquent des biens personnels. Au cours des perquisitions qui ont eu lieu dans la période de la documentation, les forces de sécurité ont rarement présenté à un mandat d'arrêt ou de perquisition.

Après avoir pris une ou plusieurs personnes en garde à vue, les autorités transportaient généralement le détenu à un établissement au ministère de l'Intérieur comme un poste de police ou un bureau de la Direction des enquêtes criminelles (CID). Les Personnes arrêtées et des témoins ont régulièrement déclaré avoir été victimes de la violence physiques ou verbale lors des raids, ainsi que dans les processus d'arrestation et de transport.

#### **Les points de contrôle et les centres de voyage**

Les points de contrôle et les centres de voyage sont à égalité avec les rues et les espaces publics comme le deuxième site le plus commun des arrestations illégales, les forces de sécurité ont réalisé au moins 46 arrestations au cours de la période de la documentation. Plus précisément, les autorités ont procédé à 21 arrestations illégales sur la chaussée du roi Fahd entre le Bahreïn et l'Arabie Saoudite, 15 arrestations illégales à l'aéroport international du Bahreïn, et 10 arrestations illégales à d'autres points de contrôle. Au total, ces 46 arrestations illégales représentent 87 % de toutes les arrestations effectuées aux centres de



voyage ou par l'intermédiaire des points de contrôle pendant la période de la documentation, ainsi que 11 % des arrestations au total.

Les Personnes arrêtées aux points de contrôle et aux centres de voyage ont signalé que les agents d'arrêt ont rarement informés du motif de leur arrestation. Pratiquement toutes les arrestations sur la chaussée et à l'aéroport ne répondaient pas aux normes énoncées dans l'article 9 du (PIDCP), tandis que seulement 41 % des arrestations des point de contrôle divers ont été menées conformément à ses dispositions.

### **Les rues et les espaces publics**

Comme indiqué, les rues et les espaces publics sont à égalité avec les points de contrôle et les centres de voyage en ce qui concerne le nombre d'arrestations illégales, soit 46 arrestations. Les données indiquent que 60 % de toutes les arrestations dans la rue menées par les autorités n'a pas respecté les normes du (PIDCP).

Les témoins et les arrestations ont indiqué que le personnel de sécurité bahreïnien a entrepris généralement les arrestations dans la rue soit au hasard, lors d'une patrouille, ou au cours de balayages ciblées des domaines couramment utilisés pour organiser des manifestations. Dans la majorité de ces cas, les autorités ont manqué de fournir une bonne justification d'une arrestation. Un certain nombre de ces personnes ont également rapporté que les agents de l'arrestation employés utilisaient une force excessive.

### **D'autres violations des droits humains**

Les personnes qui ont été illégalement ou arbitrairement détenus par les autorités sont à un risque élevé d'être victimes de d'autres violations des droits de l'homme et de la procédure régulière progressée dans le système pénal bahreïnien de la justice. Les Arrêtées ont signalés à (ADHRB), (BCHR), et (BIRD) que le personnel de sécurité les ont physiquement et verbalement abusé pendant et après leur arrestation. Ils ont décrit avoir été battus avec des matraques et des bâtons en bois ainsi que des coups de pied et de poing. Les autorités ont également soumis un certain nombre de personnes arrêtées à une disparition forcée pendant des périodes allant de quelques heures à un maximum de trois semaines. Pendant cette période, les représentants du gouvernement auraient interrogé l'accusé sans aucune représentation juridique. En tant que tel, la nature intrinsèquement extrajudiciaire des arrestations illégales et arbitraires contribue à des violations plus larges d'une procédure régulière et du droit de l'accusé à un procès équitable.

### **Conclusion**

Selon nos constatations, les forces de sécurité de l'Etat de Bahreïn ont systématiquement violé les lignes directrices internationales pour les arrestations durant la période du 31 Août et jusqu'au 31 Décembre 2015: seulement 24 % des arrestations menées au cours de ces 16 semaines ont été menées conformément au droit international. Bien que la législation du Bahreïn garantie ostensiblement les droits à la liberté et à la sûreté individuelle, les données suggèrent que les autorités bahreïniennes bafouent régulièrement leurs obligations juridiques nationales. Les violations des droits de l'homme et d'autres procédures régulières



associées à la détention arbitraire ne font qu'aggraver ces abus réguliers du pouvoir. Que les agents d'application de la législation bahreïnienne violent si souvent leurs obligations nationales et internationales non seulement sape l'état du droit; mais aussi laisse les citoyens les plus vulnérables du pays ayant peu de recours à la ju